



# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif**

## **Exercice 2021**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

## Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1.	<i>PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....</i>	3
1.2.	<i>MODE DE GESTION DU SERVICE.....</i>	3
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....	5
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION .....	5
2.2.	RECETTES .....	5
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	6
3.1.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	6
4.	EVENEMENT 2021 ET PERSPECTIVES .....	7

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : C.A.P.A.
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liée au service
  - Contrôle des installations       Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations       Réhabilitation des installations       Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Afa, Ajaccio, Alata, Appietto, Cuttoli-Corticchiato, Peri, Sarrola-Carcopino, Tavaco, Valle-di-Mezzana, Villanova
- Existence d'une CCSPL       Oui       Non
- Existence d'un zonage       Oui       Non
- Existence d'un règlement de service       Oui       Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie

## 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 16 969 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 88 893.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 19,09 % au 31/12/2021. (19,12 % au 31/12/2020).

## 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule

en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de **110** (110 en 2020).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Tarif du contrôle des installations neuves en €	140,00	140,00
Tarif du contrôle des installations existantes en €	21,60	21,60

### 2.2. Recettes

	Exercice 2020			Exercice 2021		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €			122 756			120 941

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	821	907
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	4 533	4 793
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3 562	3 671
Taux de conformité en %	96,7	95,5

## 4. Evènement 2021 et perspectives

L'année 2021 a été de nouveau impactée par les restrictions liées à l'épidémie de Covid 19. L'activité de contrôle des installations existantes a été suspendue pendant les périodes de confinement. Par ailleurs, le service fonctionne avec un technicien de moins depuis octobre 2020 (congé maladie).

L'ensemble des contrôles de conception/réalisation et les contrôles réalisées dans le cadre de vente ont été réalisés.

Le nombre d'installations visitées en 2020 est moindre par rapport à l'année 2019 mais légèrement supérieur à 2020.

Deux conventions ont été signées avec les Communautés de Communes Celavu Prunelli et Spelunca Liamone.

Le SPANC de la CAPA intervient donc sur 3 intercommunalités représentant 53 communes.

En 2021, le SPANC a effectué :

- 47 contrôles de bon fonctionnement sur la CC Celavu Prunelli
- 120 contrôles de conception sur la CC Celavu Prunelli
- 44 contrôles de réalisation sur la CC Celavu Prunelli
  
- 27 contrôles de bon fonctionnement sur la CC Spelunca Liamone
- 23 contrôles de conception sur la CC Spelunca Liamone
- 7 contrôles de réalisation sur la CC Spelunca Liamone

Fin juin 2022, la CAPA arrêtera la prestation sur le territoire de la CC Celavu Prunelli qui, pour des raisons financières assurera le service en régie. Au cours du premier semestre, les techniciens des deux collectivités travailleront ensemble afin d'assurer la transition.

Le SPANC réalise poursuit les constatations de la déconnexion des assainissements non collectifs lorsque les usagers se raccordent sur les extensions de réseaux que la CAPA réalise.